

Dossier d'inscription BAC PRO photographe en 3 ans

Rentrée 2015

Monsieur, Madame,

Vous trouverez sous ce pli un dossier de candidature pour l'intégration en classe de Baccalauréat Professionnel Métiers des Arts Option Photographie.

Il comprend :

- Un bref historique
- les contacts
- Une présentation du BAC PRO Photo – Fiche 1
- Les procédures d'inscription - fiche 2
- Le dossier de candidature - fiche 3
- Les renseignements pratiques- fiche 4
- Le coût d'un Lycéen
- La fiche de renseignement
- Les conditions financières
- Demande et Autorisation de Prélèvement.
- L'association des Parents d'élèves

Des portes ouvertes le Samedi 21 mars sont proposées aux élèves qui souhaitent découvrir la section photographie. Vous pouvez nous contacter au 03 29 56 96 66 ou au 03 29 56 17 77.

Je vous en souhaite bonne réception et vous assure, Monsieur, Madame, de mes sentiments dévoués.

Le Chef d'établissement,
Gérard Antoine MASSONI

BREF APERCU HISTORIQUE

En 1762, un jeune vicaire de Metz et une ouvrière d'un atelier de tissage, ouvraient à St Hubert (Moselle) la première école des Soeurs de la Providence. Grande était l'ignorance et plus grande encore la misère des campagnes : de cette double constatation avait jailli l'intuition de l'Abbé Jean Martin Moÿe : envoyer aux populations des campagnes, des jeunes filles, pour partager leur vie et instruire les enfants.

Très vite les écoles se multiplient en Lorraine. En 1784, le chanoine RAULIN, ami de Jean Martin Moÿe en établit une à Saint-Dié. Elle accueillait 150 enfants du Faubourg Saint Martin. Mais elle disparut à la Révolution. La tourmente passée, l'école est rétablie et confiée à une jeune religieuse, Soeur Victoire THOMAS. Après des débuts difficiles, l'école est autorisée en 1817. Soeur Victoire dirige avec courage cette école pendant un demi-siècle selon l'esprit du Père Moÿe. En 1831 l'école compte 130 élèves. En 1846 Soeur Victoire construit des classes nouvelles, ouvre un internat et bâtit la chapelle actuelle.

Après la première guerre mondiale, l'école ne cesse de se développer. Un cours commercial, embryon de l'actuel Lycée Professionnel est ouvert en 1925. En 1929 un nouveau bâtiment s'élève, celui qui abrite les classes du collège aujourd'hui. En 1939, l'établissement passe à l'enseignement secondaire et les premiers bacs sont subis avec succès dès 1941. En 1948 le cours technique qui existait depuis 1925 est officiellement reconnu. Puis s'amorce une période de construction : 1951-52 un nouvel internat, rue Pasteur ; 1959 un premier bâtiment est érigé rue d'Hellieule.

Les bâtiments s'ajoutent les uns aux autres : 1981-82 construction rue d'Hellieule d'un second bâtiment; 1987 : construction d'un bâtiment rue de la Gare 1997 : rue d'Hellieule construction d'un gymnase et d'une salle d'exposition ; 2004 : rue d'Hellieule, construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire et restructuration des rez-de-chaussée.

En 2004, après 220 ans de présence, les Sœurs de la Providence annoncèrent qu'elles remettaient à l'Evêque de St Dié, la charge de l'établissement. En septembre 2005, la dévolution de la tutelle de l'établissement au profit du diocèse de St Dié est célébré en présence de l'Evêque, des Sœurs, de l'ensemble de l'équipe éducative et des familles.

Aujourd'hui, l'équipe éducative reste l'artisan d'un même projet éducatif, toujours dans l'esprit du Bienheureux Jean Martin MOYE, dans une école qui veut rendre les jeunes capables de responsabilités et de liberté face aux défis que lance le 21ème siècle.

A la demande de Monseigneur l'Evêque, depuis le 01 Janvier 2013, les établissements Diocésains du bassin de Saint-Dié (Ecole Sainte-Thérèse, l'Institution Notre Dame de la Providence et le Lycée Beau-Jardin) ont fusionnés pour former l'ensemble scolaire du Val de Galilée.

Ce nouvel Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique est le fruit d'un travail de 3 années de réflexion. Il permet de proposer un parcours scolaire du Jardin d'enfants au BTS.

OGEC du Val de Galilée

Institution Notre Dame de la Providence

Ecole Sainte Thérèse

4, rue Jules Ferry
88110 RAON L'ETAPE
Tel : 03 29 41 44 43

Primaire : 5, rue d'Hellieule
88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tel : 03 29 56 21 64

Collège Lycée : 14, rue Pasteur
88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tel : 03 29 56 17 77

Lycée Beau Jardin

9, rue du Beau Jardin
88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tel : 03 29 56 13 52

L'INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire

Lycée Beau Jardin, Lycée Professionnel, Collège et Ecole Notre Dame de La Providence

Gérard Antoine MASSONI

14 rue Pasteur 88100 SAINT DIE
Tel : 03.29.56.17.77 - Fax : 03.29.55.33.64

e-mail : prodie2@scolalor.net

www.providence-stdie.com

Directeur du Collège :

Denis COLIN

denis.colin@ac-nancy-metz.fr

Directeur de l'Ecole :

Stéphanie MULLER

5 rue d'Hellieule 88100 SAINT DIE

Tel : 03.29.56.17.77 - Fax : 03.29.56.62.41

e-mail : prodie1@scolalor.net

blog : ecolelaprovidencesaintdie.over-blog.com

Services communs Ecole - Collège - Lycée Professionnel

Accueil

Signalement absences Ecole collège et Lycée Professionnel

Prise de rendez-vous auprès des directeurs et des enseignants

Tel : 03.29.56.17.77

Secrétariat

Tel : 03.29.56.96.58

Economat

Facturation

Tel : 03.29.56.96.57

Vie scolaire

Collège et Lycée Professionnel

Tel : 03.29.56.96.63

FICHE 1

Baccalauréat Professionnel Artisanat et Métiers d'art : Option Photographie

Ce baccalauréat propose une formation *permettant d'acquérir une qualification de technicien de la photographie.*

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel est apte :

1/ à effectuer des prises de vues :

- de portraits
- de mode
- d'architecture
- publicitaire
- de reportage

2/ à effectuer des travaux de développement, de tirage, de finition

3/ à monter, sonoriser un diaporama, un vidéogramme reportage-constat de courte durée

4/ à remplir une fonction de technico-commercial

5/ à remplir une fonction de communication et de formation.

3 années d'études

1/ **Formation en Lycée Professionnel**

- Formation professionnelle, technologique, artistique et scientifique
- Expression et ouverture sur le monde (Français, Connaissance du monde contemporain, Langue, Maths, Economie, Informatique)
- Education artistique et arts appliqués.
- Education physique et sportive

2/ **Formation en milieu professionnel**

22 semaines de stages sur les trois ans.

3/ **Activités personnelles**

- recherche documentaire
- préparation d'un dossier personnel

FICHE 2

PROCEDURES D'INSCRIPTION

1/ Dossier de candidature

Les candidats à une inscription en Baccalauréat Professionnel Photographe constituent un dossier de candidature (document joint). Il doit parvenir au secrétariat du Lycée Professionnel **avant le 22 Mai 2015** **délai de rigueur**.

Les dossiers incomplets ne sont pas examinés.

2/ Sélection des dossiers

Le Lycée Professionnel ne dispose que d'une demi-division de Baccalauréat Professionnel soit 20 places. Une sélection est donc effectuée à partir des dossiers.

3/ Liste d'attente

Une liste d'attente est constituée au-delà des 20 candidatures retenues. Un numéro d'ordre est alors attribué.

4/ Dossiers refusés

Certains dossiers peuvent être refusés, ils sont alors retournés aux candidats.

5/ Informations

Les candidats retenus, en liste d'attente ou refusés sont informés par lettre entre le 26 mai et le 12 juin 2015.

6/ Inscription définitive

Les élèves dont la candidature est retenue *doivent confirmer leur inscription dès la publication au plus tard le 19 Juin 2015.*

Au-delà de cette date la place sera déclarée vacante.

FICHE 3

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier est à rendre, au secrétariat, pour le 22 Mai 2015

(Au-delà de cette date, les candidatures sont placées en liste d'attente).

A l'adresse suivante :

*Lycée Professionnel Notre Dame de la Providence
14 rue Pasteur
88109 SAINT-DIE Cédex 9*

Pièces à fournir :

- Photocopies des bulletins du 1er et 2ème trimestre.
- Fiche de renseignements (ci-jointe).
- Une lettre de motivation dans laquelle le candidat exprime son projet de formation.
- Un « book » photo (présentation, thème et support de votre choix (pas de clé USB si possible))
- Tout document (attestation de stage, participation à un concours photo...) attestant de l'intérêt pour cette formation.
- Une enveloppe petit format timbrée au tarif en vigueur à l'adresse du candidat.
- Une enveloppe suffisamment grande pour y glisser votre book (en cas de refus), timbrée en fonction du poids de celui-ci et à l'adresse du candidat.

FICHE 4

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Frais divers

Contribution familiale à l'année : 1205.00 € (y compris les consommables : pellicules - papier - chimie...) fractionné en cinq montants égaux, en 9 fois par prélèvement automatique, ou encore en 1 fois.

Internat

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à l'internat garçons et filles du Lycée Beau Jardin (établissement également membre de l'ensemble scolaire OGEC du Val de Galilée) :

FRAIS D'INTERNAT

2nd BAC PRO Photo	Année (en €)
Chambre à deux	2235
Chambre seule	2409
1^{ère} BAC PRO Photo	
Chambre à deux	2163
Chambre seule	2424
Term. BAC PRO Photo	
Chambre à deux	2271
Chambre seule	2445

220 € d'arrhes à l'inscription et déduit de la facture du 1^{er} trimestre

L'inscription se fait directement auprès de cet établissement

Au 03 29 56 13 52

Attention : Places limitées

L'internat est annuel et ne fonctionne pas le week-end (accueil du lundi au vendredi).

COUT DE FORMATION D'UN LYCEEN 2015/2016

Photographie

Le coût d'un élève externe [1205.00 €] comprend la contribution familiale, l'ensemble des fournitures et des consommables (dessin, technologie, etc...) et les différentes cotisations (diocésaine, enseignement catholique et sportive).

Le coût de la demi-pension [2069.00 €] (Coût d'un élève externe [1205.00 €] + Coût de la demi-pension [864.00 €]). Le prix de la demi-pension correspond à quatre repas (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur l'ensemble des semaines ouvrables de l'année scolaire, ce prix ne tient pas compte de la réduction liée aux périodes de stages, variable selon le niveau de scolarité.

	Prélèvement Automatique En 9 fois	Règlement Par chèque Ou en espèces Tous les 2 mois	Règlement Annuel En 1 fois
Elève externe	1 x 133.00 € + 8 x 134.00 €	241.00 €	1205.00 €
Elève demi-pensionnaire	1 x 229.00 € + 8 x 230.00 €	413.80 €	2069.00 €

- ❖ le prix du ticket pour un repas occasionnellement est de **6.35 €**
- ❖ Les repas sont déduits uniquement en cas d'absence pour maladie de minimum 15 jours consécutifs avec certificat médical ou absence pour cause de stage

Aides diverses possibles pour les élèves du LYCEE PROFESSIONNEL

- Bourses nationales d'études (se renseigner auprès de M. Ignatio).
- Fonds social cantine pour les ½ pensionnaires (se renseigner auprès du Chef d'Etablissement).
- Aides spécifiques et particulières des conseils régionaux pour le transport (se renseigner auprès de Mme Thiriart).

Une réduction sur la contribution familiale est accordée dès le deuxième enfant dans l'établissement :

Si vous avez 2 enfants : remise de 5 % sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant,
Si vous avez 3 enfants : remise de 10 % sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant,
Si vous avez 4 enfants : remise de 15 % sur la contribution familiale du 4^{ème} enfant.

Fiche de renseignements

BAC PRO Photographie

ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Etablissement fréquenté précédemment (adresse complète):

N° d'identification de l'établissement fréquenté précédemment :
(faire la demande auprès du secrétariat)

Classe suivie précédemment : 3^{ème} P.F.P ; 2nd ; 1^{ère} Term
 Général Post-Bac, préciser :

1^{ère} langue vivante : Anglais Allemand
2^{ème} langue vivante : Anglais Allemand Espagnol

Pour la rentrée prochaine :

l' élève sera : externe 1/2 pensionnaire Interne à Beau Jardin Interne à Ste Marie

Moyen de transport : Train Bus Véhicule personnel Autre :

De quelle(s) manière(s) avez-vous connu l'établissement et ses formations : Internet Bouche à oreille
 Exposition de Colmar CIO Autres, préciser :

RESPONSABLE

RESPONSABLE 1 PERE* MERE* Rayer la mention inutile	Nom, prénom :		
	Profession :		
	☎ Prof . : / / / /	☎ Portable : / / / /	
	Adresse :Tél :		
	CP :Ville :		
	Mail :		
RESPONSABLE 2 PERE* MERE* Rayer la mention inutile	Nom, prénom :		
	Profession :		
	☎ Prof . : / / / /	☎ Portable : / / / /	
	Adresse :Tél :		
	CP :Ville :		
	Mail :		
Nombre d'enfants	Nombre d'enfants scolarisés

A....., le.....
Signature

CONDITIONS FINANCIERES

Pour répondre à la demande des familles et améliorer le fonctionnement du service comptabilité, nous établissons **une seule facture annuelle** au cours du mois de Septembre.

A/ **LA FACTURE ANNUELLE** comprendra :

- **LA CONTRIBUTION FAMILIALE** : Tout ce qui n'est pas pris en charge par l'état et les collectivités (loyer, entretien des locaux, entretien et achat du matériel scolaire...)
- **L'ENSEMBLES DES FOURNITURES** : Les fournitures scolaires et les consommables (dessin, technologie, photocopies,...)
- **AUX DIFFERENTES COTISATIONS** : Cotisation Diocésaine, enseignement catholique et sportive.

En cas de modifications intervenant en cours d'année, une facture rectificative sera établie.

B/ **VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE TROIS MODES DE REGLEMENT :**

Le changement du mode de règlement est à adresser au Chef d'établissement au plus tard pour le 5 septembre. Ce choix étant définitif pour l'année.

➤ **LE REGLEMENT EN UNE FOIS**

Dès réception de la facture annuelle vous libérant de tout souci pour l'année complète. Cela peut être une bonne manière d'employer l'allocation de rentrée scolaire.

➤ **LE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Pour utiliser ce mode de règlement, compléter l'**autorisation de prélèvement jointe** à cette plaquette et fournir un **relevé d'identité bancaire**.

Neuf prélèvements seront effectués tous les 5 de chaque mois, du mois d'octobre au mois de juin. L'échéancier se trouvera sur la facture annuelle.

Pour éviter les frais bancaires inutiles, il est nécessaire de veiller au bon approvisionnement du compte.

➤ **LE REGLEMENT PAR CHEQUE OU EN ESPECES TOUS LES DEUX MOIS**

Le règlement devra intervenir pour le 5 de chacun des mois que vous trouverez précisés sur la facture annuelle (octobre, décembre, février, avril, juin).

Les règlements étant relativement peu espacés, en cas de retard, un rappel vous sera systématiquement envoyé à partir du 15 du mois de règlement. Cette mesure est destinée à éviter des cumuls de règlements qui ne sont pas toujours faciles à gérer dans une trésorerie familiale.

En cas de retard de paiement égal à deux mois, les services repas devront être réglés à l'aide de tickets. Une facture rectificative, sur laquelle sera supprimée la restauration, vous sera alors adressée. Cette mesure est destinée à nous permettre de payer avec régularité la société de restauration.

Pour que le système fonctionne correctement, il est indispensable que vous conserviez la facture annuelle à votre disposition tout au long de l'année pour veiller, suivant le mode de règlement choisi, soit à l'approvisionnement de votre compte, soit au respect des échéances.

Ne pas hésiter à nous interroger en cas de difficulté.

PS 1 : En cas de retard de paiement pour le règlement des tickets (restauration), un rappel peut vous être adressé. Au deuxième rappel, l'économat établit une facture. L'établissement de cette facture vous coûtera en sus 6 euros.

PS 2 : Adhésion annuelle à l'association de parents d'élèves (APEL) : cette adhésion est facultative. L'appel de cotisation est joint avec la facture annuelle. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pourrez l'indiquer à l'aide du coupon qui vous sera fourni



L'A.P.E.L. de l'Institution N. D. de la Providence est une association (loi 1901) **ouverte à tous les parents**. La cotisation s'élève à **16 euros** par famille. Le règlement figure sur la première facture de l'année scolaire.

Les **missions** de l'A.P.E.L.

ACCUEILLIR

-) accueil des parents, plus particulièrement des nouveaux parents, aux portes ouvertes comme tout au long de l'année.

INFORMER

-) c'est un site INTERNET et des pôles d'informations et de conseils au niveau départemental ;
-) **c'est un magazine bimestriel « Famille et Education »** ;
-) c'est une plateforme téléphonique nationale au 0810 255 255 du lundi au vendredi de 10 heures à 19 heures, sur des sujets divers tels que scolarité, orientation, loisirs...

REPRÉSENTER

-) l'APEL représente les parents aux instances d'information et de concertation de l'Etablissement (OGEC, CA)

ANIMER

-) c'est assurer et encourager l'animation au sein de l'Etablissement. Ceci se traduit par des actions concrètes telles que l'acquisition de matériels éducatifs ou ludiques, un soutien aux enseignants dans leurs projets de classe, une contribution au financement des sorties...

Outre le travail que nous faisons avant tout dans **l'intérêt de nos enfants**, rejoindre une association de l'école est aussi une excellente façon d'intégrer la vie de l'Etablissement dans un vrai **esprit de convivialité**.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions ou interrogations relevant de nos missions.

Enfin sachez que tous **les bénéfiques** que nous retirons des différentes manifestations organisées par l'A.P.E.L. (souscription volontaire, vente de chocolats, vide landau, kermesse...) sont **destinés exclusivement aux enfants**. Ainsi l'A.P.E.L. a financé ces dernières années : le financement des bus de toutes les sorties de l'école, la structure extérieure de jeux, les abonnements à des quotidiens pour les CP, des livres, raquettes, des buts de foot...

D'autres jeux éducatifs et le financement d'un 2^{ème} jeu de livres d'histoire-géo pour les 6èmes sont à l'étude.